



Institut
de Formation
en Droit
Social
de Paris

CSE des entreprises de moins de 50 salariés : Exercer son mandat

Membres élus du CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés, vous souhaitez en savoir plus sur le fonctionnement du Comité Social et Économique, les obligations de l'employeur, vos missions et les moyens dont vous disposez ?

L'IFDSP vous propose une formation de deux jours, qui vous permettra de donner du sens à votre mandat, d'acquérir les bons réflexes et de maîtriser les bases nécessaires à l'exercice de vos missions.



Durée : 2 jours (14 heures)



Public : Membres du CSE des entreprises de 11 à 49 salariés



Pré-requis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Objectifs de la formation

- ◀ **Identifier** les normes applicables à la relation de travail et leur articulation
- ◀ **Appréhender** les différentes composantes de la relation de travail et les obligations respectives des parties

- ◀ **Cerner** le fonctionnement du CSE
- ◀ **S'approprier** les missions du CSE
- ◀ **Identifier** les moyens dont dispose le CSE pour mener ses missions
- ◀ **Préparer** les réunions avec la Direction
- ◀ **Porter** les réclamations des salariés

Programme

- **Fondamentaux du droit du travail**
 - Le contrat de travail : éléments constitutifs
 - Les sources du droit du travail : typologie, hiérarchie et articulation
 - L'exécution du contrat de travail et les obligations respectives des parties
- **Fondamentaux de la représentation du personnel en entreprise**
 - Représentation syndicale et représentation élue
 - Les élections professionnelles : enjeux croisés
 - L'impact des ordonnances Macron sur la représentation du personnel
 - La représentation élue du personnel : le CSE
- **Organisation et fonctionnement du CSE**
 - La composition du CSE
 - Les réunions du CSE (préparation, convocation, ordre du jour, déroulement, compte-rendu)
 - Les obligations de discrétion et de confidentialité
- **Attributions du CSE**
 - La présentation des réclamations individuelles et collectives des salariés
 - Les missions du CSE en matière de santé et de sécurité
 - Les informations à disposition du CSE
 - Les consultations obligatoires du CSE
 - Rendre un avis
 - Les délibérations du CSE
 - Les droits d'alerte
 - Les inspections et enquêtes
 - La saisine de l'inspection du travail
- **Moyens du CSE**
 - Les heures de délégation
 - Liberté de déplacement
 - Local, matériels, affichage
 - Le droit à la formation des élus
 - Relations avec l'inspection du travail
 - Communiquer en tant qu'élue auprès des salariés
 - La protection des membres du CSE : étendue et limites

Méthodes pédagogiques

- ◀ Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, conseils ...)
- ◀ Méthode interrogative (Quiz, QCM, ...)
- ◀ Méthode coactive (débat, travaux en sous-groupe, cas pratiques ...)

Évaluations

- ◀ Évaluation pré-formative (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- ◀ Évaluation de satisfaction à chaud

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00** ou **06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**

Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !

